



CONCOURS DE PHOTOGRAPHIE GRATUIT

Du 4 avril 2022 au 18 juillet 2022

Le Pays de Mormal organise un concours de photographie dans le cadre de son festival « Bibliothèques en fête 2022 » sur le thème de l'EAU.

« L'eau à travers les récits de l'écrivain Robert Louis Stevenson »
Envoyez votre photo illustrant ce passage de l'œuvre de R.L Stevenson :

« La rivière serpentait entre des collines basses, aussi le soleil était-il tantôt derrière, tantôt devant nous, et la rivière étalait sous nos yeux sa gloire, d'un intolérable éclat. Des prairies et des vergers s'étagaient sur chaque rive bordée de joncs et de fleurs aquatiques. Les haies très élevées s'entrelaçaient autour de troncs d'ormes ; et les champs, souvent très petits, semblaient une succession de berceaux le long du canal. »

Extrait de « Canaux et rivières d'Anvers à Compiègne » R.L Stevenson

Ce concours est ouvert à tous

Il est possible d'y participer sous 3 catégories :

- Structures : écoles, collèges, lycées, maisons de retraite etc.
 - Adultes
 - Enfants/Familles

Infos techniques :

Envoyez votre photo **au format jpg** sans compression (définition : taille minimale recommandée 2000px sur le plus grand côté, résolution 300dpi) »
en couleur ou noir et blanc

A l'adresse mail suivante : concoursphotomormal@gmail.com

et en format papier photo (A4)

A : Communauté de communes du Pays de Mormal
18 rue Chevray
59530 Le Quesnoy

Dates du concours : du 4 avril 2022 au 18 juillet 2022

Remise des prix : vendredi 23 septembre 2022 à 19h

Règlement du Concours de photographie

Article 1 – Organisateur

Le service culturel du Pays de Mormal organise un concours de photographies qui se déroulera du lundi 4 avril 2022 au lundi 18 juillet 2022.

Article 2 – Inscription

Le concours est ouvert à tous : aux structures, aux adultes, aux enfants/ou aux familles.

La participation est gratuite.

Article 3 – Thème du concours

Le thème retenu est : « *L'eau à travers les récits de R.L Stevenson* »

Il s'agit d'illustrer par votre photographie le passage de l'œuvre de RL Stevenson :

« La rivière serpentait entre des collines basses, aussi le soleil était-il tantôt derrière, tantôt devant nous, et la rivière étalait sous nos yeux sa gloire, d'un intolérable éclat. Des prairies et des vergers s'étagaient sur chaque rive bordée de joncs et de fleurs aquatiques. Les haies très élevées s'entrelaçaient autour de troncs d'ormes ; et les champs, souvent très petits, semblaient une succession de berceaux le long du canal. »

Extrait de « Canaux et rivières d'Anvers à Compiègne » R.L Stevenson

Article 4 – Techniques

Toutes techniques photographiques, couleurs ou noir et blanc.
Créations numériques, photo montages et photos aériennes interdites.

Article 5 – Nombre d'œuvres

Une seule œuvre par participant ou par structure

Article 6 – Dotation en prix

Un jury choisira 1'œuvre par catégorie

« Catégorie structure »

« Catégorie adulte » (18 ans et +),

« Catégorie enfants/famille »

qui se verront attribuer les prix laissés au libre arbitre de l'organisateur.

La décision du jury est souveraine et sans appel.

Article 7 – Prix photo

L'attribution des prix du Concours photo 2022 du Pays de Mormal implique que les participants cèdent leurs œuvres pour une durée de 5 ans à compter du 23

septembre 2022 à cette même institution, ainsi que leurs droits d'auteur.

Article 8 – Format

Envoyez votre photo au format jpg sans compression (définition : taille minimale recommandée 2000px sur le plus grand côté, résolution 300dpi) par mail et en format papier photo (A4)

Il est obligatoire de fournir les 2 formats pour valider l'inscription.

Article 9 – Présentation des œuvres

Les œuvres doivent être envoyées neutres sans signatures apparentes et doivent avoir été prises sur le territoire de Mormal (cf la carte jointe au règlement).

L'œuvre doit nous être envoyée par mail à l'adresse suivante : concoursphotomormal@gmail.com et en format papier photo (A4)

L'œuvre doit être accompagnée de la fiche jointe mentionnant les coordonnées du participant ou de la structure participante, ainsi que les détails de l'œuvre.

Il est obligatoire de fournir les 2 formats pour valider l'inscription.

Article 10 – Droit à l'image

Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, le participant autorise le service culture du Pays de Mormal à fixer, reproduire et communiquer au public la photographie prise dans le cadre du concours.

L'ensemble des photographies du concours feront l'objet d'une exposition itinérante durant le festival « Bibliothèques en fête » du 23 septembre 2022 au 2 décembre 2022.

Pour toute personne figurante sur les photographies et pour les personnes mineures participant au concours, joindre le certificat de droit à l'image en fin de règlement.

Article 11 – Dépôt des œuvres

Les œuvres doivent être envoyées par mail au format adéquat et en format papier à notre intention avec la mention « Concours photo 2022 ».

Pour confirmer le dépôt, il vous sera envoyée une confirmation de réception. Après le lundi 18 juillet 2022 17h, aucune œuvre ne pourra être réceptionnée et ne pourra rentrer en lice pour le concours.

Il est obligatoire de fournir les 2 formats pour valider l'inscription.

Article 12-a – Réunion du jury officiel

Le jury, composé de personnes ne participant pas au concours et choisi de façon discrétionnaire par l'institution organisatrice, se réunira pour définir les attributaires des prix offerts par le Pays de Mormal.

Les lauréats seront sélectionnés selon plusieurs critères :

- Respect du thème
- Qualité de la prise de vue
- Originalité
- Esthétique de la photographie
- Cohérence et originalité du titre

Article 12-b– Réunion du jury tout public

Le tout public aura la possibilité de donner son avis.

L’avis du jury tout public correspondra

à la voix d’une personne morale du jury officiel.

Du 25 juillet au 26 août 2022, les photos seront postées sur la page Facebook du service culturel du Pays de Mormal. Il vous suffira de mettre (sans commentaires et de façon neutre) des « *j’aime* » sur les photos que vous aimez.

Article 13 – Remise des prix

La remise des prix aura lieu le vendredi 23 septembre 2022 lors de notre soirée d’ouverture du festival « Bibliothèques en Fête »
(le lieu sera communiqué ultérieurement)

Les prix seront remis en main propre aux artistes. Ces derniers sont tenus d’être présents ou représentés par une personne de leur choix dûment mandatée en cas d’impossibilité.

Le nom des gagnants seront affichés par la communauté de communes du Pays de Mormal (sur les 3 sites de Bavay, Le Quesnoy et Landrecies).

Les gagnants autorisent l’emprunt et la divulgation de leurs noms, prénoms ou pseudonymes lors de cette publication.

Les gagnants du concours feront l’objet d’une publication sur la page Facebook du service culture ainsi que dans la presse locale.

Article 14-Assurance

Le personnel du service culture décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de dommages.

Article 16- Annulation

Le service culture du Pays de Mormal se réserve le droit d’écourter, proroger ou annuler la présente opération si des circonstances l’exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Article 17

Le fait de participer à cette opération implique l’acceptation pure et simple du présent règlement et la renonciation à toute réclamation. Toutes les difficultés pratiques d’application ou d’intervention du présent concours seront tranchées souverainement par les organisateurs.

Carte du Pays de Mormal

L'eau est omniprésente en Pays de Mormal et se cache un peu partout dans les paysages : sources, rivières, canal, fontaines, lavoirs, moulins, cascades, vantelleries, étangs... Amusez-vous !



HEURES D'OUVERTURE
DU SERVICE CULTURE DU PAYS DE MORMAL
59 rue Pierre Mathieu 59570 Bavay

Du lundi au vendredi
8h30/12h – 13h30/17h
Tél : 03.27.39.82.93

Mail : concoursphotomormal@gmail.com

Site : www.cc-paysdemormal.fr



Autorisation parentale Concours Photo

Je soussigné(e), _____ agissant en qualité de
père – mère – tuteur légal,

Autorise (mon/ma) (fils/fille) _____ né(e)
le _____ à participer au concours photo.

Je certifie avoir l'autorité parentale sur cet enfant et avoir pris connaissance du
projet du concours photos organisé par le service culture du Pays de Mormal.

Fait à

Le

Signature



Autorisation de droit à l'image Concours Photo

Je soussigné(e), _____

Autorise madame/monsieur _____

à me prendre en photo dans le cadre du concours photo organisé par la communauté de communes du Pays de Mormal du lundi 4 avril 2022 au lundi 18 juillet 2022 sur le thème de l'eau.

Je m'engage à ce que la photographie soit exposée dans le cadre de ce concours sur une durée de 4 mois de septembre à décembre 2022.

Fait à

Le

Signature